Pour protéger la région contre des attaques aériennes des expériences ont eu lieu hier à Linselles

UN NUAGE S'ÉTEND SUR UNE USINE (Photo J. de Rx.)

Il y a quelque temps, le Groupe d'Etudes de protection des points de repère, s'était livré à Roncq, à des expériences, en vue de rechercher les moyens propres à dissimuler le cas échéant aux observations des aviateurs ennemis les points stratégiques, les usines, les gares, etc. Nous avons à cette époque signalé les démonstrations auxquelles il avait été procédé.

Hier jeudi, le même groupe d'études a renouvelé ces expériences, mais cette fois, à Linselles.

Des appareils avaient été placés sur les plates-formes de l'importante filature de MM. Auguste Descamps et Cie à la Vignette, et à 10 h., ils étaient mis en marche.

Grâce à l'emploi de certains produits, ces appareils émettaient bientôt un brouillard opaque, dont la nappe blanchâtre, poussée par un vent de Sud-ouest, s'étendait au-dessus de toute la campagne, depuis la Vignette, jusque Roncq.

Cette expérience, qui se poursuivit pendant une heure, semble avoir parfaitement réussi. On a pu constater en effet, que l'opacité du brouillard était telle que celui-ci pouvait parfaitement masquer à la vue des aviateurs, la région qu'il couvrait, et que d'autre part, la nappe se maintenait à une hauteur suffisante pour ne gêner la population d'aucune manière.

Il ne s'agissait hier que d'une simple expérience en vue d'une démonstration officielle, de large envergure, qui aura lieu à une date ultérieure.

Parmi les personnalités présentes à la démonstration d'hier se trouvaient: M. le général Bossu et un officier d'Etat-major représentant M. le général Boquet, commandant le 1er corps d'armée; le colonel Leclère, directeur de l'Ecole de perfectionnement des officiers de réserve de Roubaix-Tourcoing; les capitaines Yung, secrétaire-général de la Société industrielle de Tourcoing et A. Dumortier, trésorier; Salignon, du Cercle des officiers de Tourcoing; Durot, du Cercle militaire de Roubaix; le lieutenant Roupain; M. Robert Descamps, industriel, conseiller-général du Nord, maire de Linselles; les ingénieurs du service du Groupe d'études, etc..., etc.

Le projet de représentation proportionnelle de l'Union républicaine démocratique

On sait que MM. Louis Marin, Georges Bonnefous et leurs collègues de l'Union républicaine démocratique ont déposé une proposition de loi tendant à établir la représentation proportionnelle pour l'élection des députés.

Ce projet prévoit un député par 100.000 habitants de nationalité française. Il organise la proportionnelle dans le cadre départemental, avec partage régional des restes, c'est-à-dire que dans le cadre de la région, les restes de population non représentés, car très rarement le chiffre de population sera un multiple exact de 80.000 seront totalisés.

S'il y a un reste non représenté égal ou supérieur à 40.000 il donnera droit à un député supplémentaire, ces sièges seront attribués aux départements de la région qui ont les plus forts restes de population non représentés.

Pour éviter la formation de listes fantaisistes, la proportionnelle exige de chacune des listes en présence, les signatures légalisées de 800 électeurs de la circonscription.

La répartition des sièges se fera en deux temps. Il y aura d'abord les sièges attribués au quotient électoral départemental. Le quotient électoral s'obtient en divisant le total des suffrages exprimés par le nombre de députés à élire dans la circonscription. S'il y a 200.000 suffrages exprimés et huit députés à élire, le quotient électoral est de 25.000. Chaque liste en présence obtient autant de sièges qu'elle contient de fois le quotient électoral. Mais la totalité des sièges sera rarement attribuée par le jeu du quotient départemental. La proposition prévoit la constitution de régions électorales pour l'utilisation des restes des listes.

Dans chacun de ces cadres régionaux les listes départementales s'apparenteront d'après leurs affinités politiques, c'est-à-dire conviendront d'additionner leurs restes et de répartir entre elles, au prorata de l'importance des suffrages non représentés, les sièges qui leur reviennent, un nouveau quotient électoral est établi. Il est le résultat de la division de tous les restes des listes comprises dans la région par le nombre de sièges restant à pourvoir, dans cette region. Les groupes de listes apparentées obtiendront autant d'élus qu'elles contiennent de fois ce quotient. Cette répartition régionale laissera souvent subsister un reliquat de deux ou trois sièges. Ils seront attribués aux groupes qui présenteront les plus gros restes et comme précédemment les listes départementales appartenant à chacun de ces groupes qui offrent le plus grand nombre de suffrages non représentés, en seront les bénéficiaires.

L'U. R. D. s'est prononcé pour le vote par liste bloquée, sans panachage, avec cette concession à l'électeur qu'il peut à l'intérieur d'une même liste, indiquer ses préférences.

S'il n'approuve pas l'ordre officiel de candidature de la liste pour laquelle il vote, il a la faculté de mettre sur son bulletin, en face du nom de chacun des candidats le numéro correspondant à la place qu'il voudrait leur voir occuper.

Les bulletins où l'ordre établi par les candidats aura été conservé purement et simplement seront considérés, cela va de soi comme exprimant la préférence des électeurs pour cet ordre. Si ces bulletins sont en majorité, c'est que la majorité des électeurs désire voir passer la liste comme elle a été composée dans l'ordre où elle a été composée. La volonté de la majorité absolue des électeurs doit donc être respectée et le classement maintenu.

Si la majorité des électeurs est au contraire pour un ordre différent de celui de la liste officielle, on effectuera un nouveau classement en tenant compte des préférences de la majorité. Le classement des candidats se fera d'après l'ordre des préférences. Le candidat placé premier sur un bulletin recevra un nombre de points égal à celui des candidats de la liste. Si la liste comporte cinq candidats, le premier classé recevra cinq points, le second quatre, le troisième trois et ainsi de suite, le dernier candidat obtenant un point.

Les points obtenus pour l'ensemble des bulletins par chaque candidat, seront totalisés. Le candidat qui aura obtenu le plus grand nombre de points sera classé premier et les autres candidats seront classés, à leur tour, suivant le nombre de points qu'ils auront obtenus respectivement. Cet ordre nouveau établi par les soins de la Commission départementale de recensement, servira de base à la proclamation des élus et des suppléants.

Voici le premier muguet...

... CELUI DU PREMIER MAI, QUI, PARAIT-IL, PORTE BONHEUR ! (W.W.P.)

Le jalonnement de la chevauchée de Jeanne d'Arc au Ve centenaire de la Libératrice

LA DERNIÈRE ÉTAPE, A ROUEN, LE 29 MAI 1931, D'UN EFFORT ROUBAISIEN

Le 29 mai prochain, à 6 heures du soir, tous les cœurs français seront invités à s'unir dans l'exaltante et douce pensée de Jeanne d'Arc.

A ce moment-là, en effet, près de l'emplacement du bûcher de Rouen, sur la place du Vieux-Marché, sera inaugurée une plaque commémorative du martyre de la Sainte, de la grande Confiante, Optimiste et Volontaire qui sauva la Patrie.

Ainsi se fermera le cycle imposant des manifestations du Ve centenaire dont l'organisation, nous ne pouvons l'oublier, est née d'une noble pensée roubaisienne : dont le signal de marche fut donné de Roubaix il y a deux ans.

Que l'on se souvienne ! Le 23 février 1929, en dépit du temps glacial, cinquante jeunes Roubaisiennes, nées juste cinq cents ans après leur héroïque sœur de Lorraine et passionnées comme Jeanne d'Arc pour la France, partaient pour Vaucouleurs sous la conduite de Mlle Léonie Vanhoutte, dont le nom est un étendard. Elles prenaient place dans un vagon particulier, spécialement accroché au train de Dunkerque-Bâle.

Vers quel pèlerinage s'en allaient ces jeunes Françaises représentant toute leur génération ?

Elles allaient les premières, honneur insigne pour elles et pour notre ville, mettre les pas dans les pas de Jeanne d'Arc au début de cette marche de deux années qui a emprunté l'itinéraire de la Libératrice, de Vaucouleurs jusqu'au bûcher de Rouen, en passant par les étapes glorieuses d'Orléans et de Reims, par les stations douloureuses de Compiègne et du Procès.

Le long de ce parcours de 5.000 kilomètres, de ville en village, d'abbaye en château, aux carrefours des routes que Jeanne a suivies, partout où son souvenir a été conservé, des pierres commémoratives ont été apposées à la date anniversaire de l'événement.

Elles s'élèvent jusqu'à Rouen, dans le Puy-de-Dôme, vers le Sud-est; jusqu'à Poitiers, vers le Sud-ouest; jusqu'à Saumur, à l'Ouest; à Arras et à St-Valéry-sur-Somme, dans le Nord.

Ce sont les deux premières de ces pierres-témoins, offertes par les Chambres de Commerce de Roubaix et de Tourcoing, que nos jeunes concitoyennes allaient alors planter à Vaucouleurs et à Saint-Urbain.

C'est la dernière pierre du jalonnement, la pierre sacrée, qui sera édifiée solennellement le 29 mai 1931, à l'emplacement du bûcher de la Vierge au grand cœur de l'humble et intrépide enfant qui subit, pour la France, lente passion et mort horrible.

Quelle digne et haute commémoration que ce jalonnement de la chevauchée de Jeanne d'Arc! C'est, pour les siècles, un souvenir et une leçon. La réalisation en est aussi féconde que l'inspiration en fut élevée.

L'idéal le plus pur associé à une haute utilité ! Comme on reconnaît la origine roubaisienne ! Aucune autre pensée que celle de glorifier Jeanne d'Arc et la France n'a guidé le Comité formé par nos concitoyens pour concevoir et pour exécuter cette entreprise. Ils n'ont même pas voulu que leurs noms fussent prononcés.

C'est donc à Roubaix même que reviendra l'honneur de cette magnifique commémoration à laquelle, on s'en souvient, s'associèrent d'un si touchant élan, les Canadiens qui traversèrent après l'Océan, les Tournaisiens, fiers d'être les descendants des « loyaux français » à qui Jeanne d'Arc se confia, et de nombreuses autres collectivités d'idée française.

Ce n'est pas assez dire. Parce qu'elle a incarné jusqu'au sublime les vertus nationales, Jeanne d'Arc est l'une des figures les plus admirables de l'humanité. C'est l'hommage du monde entier qui s'est élevé vers la Bergère de Domremy, en ces années du Ve Centenaire. Par un effet de ce sentiment de respect pour toute véritable grandeur qui honore la race anglaise, des fils des envahisseurs que Jeanne chassa sont venus quelques-uns des plus beaux témoignages de vénération envers la Martyre sainte.

Et il appartiendra aux Ecossais, représentant les compagnons de toujours de Jeanne la Guerrière, de mettre le sceau au jalonnement en apposant la dernière pierre près de l'emplacement du bûcher.

***

Les flammes du supplice sont devenues d'immortelles radiations de gloire. La place du Vieux-Marché de Rouen, où elles se sont allumées le 29 mai 1431, est un des lieux saints de la patrie française.

Dans tout péril, dans toute inquiétude, dans tout fléchissement, que l'âme de la Nation aille se réconforter, se réchauffer à l'ardent foyer d'amour, de sacrifice et de foi qu'évoque ce point vénérable du sol de France, au cœur incorruptible de Jeanne.

Ce n'était qu'une jeune paysanne de dix-sept ans quand elle commença sa mission. Elle l'accomplit en dépit de tout. Nulle gloire terrestre ne dépasse aujourd'hui la sienne.

A. T.

M. le professeur Debeyre de Lille

est nommé président de l'Union fédérale des Sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire de la 1re région

Le sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique, M. Morinaud, avait souhaité tout récemment, dans une circulaire, voir fusionner tous les groupements d'éducation physique et de préparation militaire.

Sur la proposition de M. Hézard, président du Comité régional du Nord de la Fédération nationale des Sociétés d'Education physique et de Préparation au service militaire, et avec l'appui constant de M. Grotard, président du Comité départemental du Nord de l'Union des Sociétés d'Education physique et de Préparation au service militaire, cette fusion est chose faite pour la 1re région.

A l'unanimité, le docteur Debeyre, professeur à la Faculté de médecine, directeur de l'Institut d'Education physique de l'Université, médecin lieutenant-colonel de réserve, a été proclamé président de ce groupement.

Roubaix

Aujourd'hui, vendredi 1er mai :

Aujourd'hui, saints Philippe et Jacques; demain, saint Athanase.

Soleil : Lever à 5 h. 34, coucher à 20 h. 02.

Lune : Premier quartier du 25, pleine le 2.

Bulletin météorologique pour la journée du 1er mai (Région Nord) : Ciel brumeux le matin, devenant nuageux avec éclaircies; vent variable; même température diurne; le minimum de température sera en hausse de 2°.

Pharmaciens de garde : MM. Vandenhoegaert, 45, rue Jules-Guesde; Gravelaine, 100, rue du Grand-Chemin.

Cirque Fourtier : à 15 h. et à 20 h. 30, à l'Hippodrome.

Le cinquantenaire du «Choral Nadaud»

L'Harmonie des Mines de Bruay à Roubaix

Le « Choral Nadaud » est parvenu à obtenir la participation de l'Harmonie des Mines de Bruay, grâce à l'obligeance du président du Comité général des mines, M. Elby qui, avec infiniment de bonne grâce a accordé aux musiciens mineurs l'autorisation de se faire entendre le 10 mai, dans notre ville.

Dirigée par le distingué compositeur M. Dubois, l'Harmonie des Mines a remporté les plus grands succès partout où elle s'est fait entendre.

En dehors de la réputation très justifiée que la belle Société des mineurs d'Artois s'est acquise dans les milieux artistiques, il est une autre considération qui aux yeux de tous, doit la rendre plus sympathique encore.

Les membres de l'Harmonie bruaysienne appartiennent à cette catégorie de travailleurs qui à la fin d'une journée de dur labeur passée à plusieurs centaines de mètres sous terre, savent prendre sur le temps de repos et de loisir, plusieurs soirées par semaine en vue de parfaire leur éducation musicale.

A ce double titre, l'Harmonie des Mines de Bruay a droit à l'estime et à l'admiration des Roubaisiens qui sont, eux aussi des soldats de l'armée du travail et des amis fervents de la belle musique.

C'est pourquoi le 10 mai prochain quand nos concitoyens verront défiler dans les rues de Roubaix les musiciens de Bruay portant la pittoresque tenue de mineur, il n'y aura qu'une voix pour les acclamer.

Ils exécuteront à 18 h. 30, sur le kiosque de la Grand'Place, plusieurs grands morceaux et accompagneront l'Union royale chorale de Pâturages et le Choral Nadaud, réunis, dans l'Hymne à Nadaud, composé par le fils de M. Duysburg.

Cette première journée se terminera par une soirée dansante qui aura lieu au « Café Pandore », à 20 h. 30, à laquelle est invité le public roubaisien. Les chanteurs de la société jubilaire et un orchestre se feront entendre.

La réunion de la Chambre de Commerce

(SUITE)

Acceptation obligatoire des lettres de change. — M. Vandenhoegaert et de l'Hospitalerie a ouvert, auprès des Chambres de commerce, une enquête relative à l'acceptation obligatoire des effets de commerce.

Les questions posées sont les suivantes: 1e Est-il souhaitable qu'une loi rende obligatoire pour les tirés et ce nonobstant toute clause contraire du contrat primitif, l'acceptation avant l'échéance des lettres de change, tirées par des commerçants sur des commerçants, à raison de ventes de marchandises faites par des tireurs aux tirés, lorsque ces marchandises sont reçues, retournées et agréées par les acheteurs. Mais afin d'éviter des abus, il y aurait lieu de fixer un délai pour vérification et agrément des marchandises à partir du jour de réception, le refus de la marchandise, ou tout autre motif de contestation serait signifié « antérieurement » par lettre recommandée dans le délai ci-dessus. Les vendeurs ne pourraient remettre leurs traites à l'escompte, que passé ce délai, sauf accord contraire avec l'acheteur.

2e Le refus de l'acceptation par le tiré sans motif légitime, devrait entraîner comme sanction la déchéance du terme, et l'exigibilité immédiate de la dette, augmentée des frais de représentation de l'effet.

Comme corollaire, il y aurait lieu de prendre certaines mesures pour faciliter la signature des acceptations.

L'article 125 du Code de Commerce dispose que la traite doit être rendue, acceptée ou non, dans les 24 heures, sous peine de dommages-intérêts. Cet article pourrait être modifié comme suit :

« La lettre de change doit être rendue, acceptée ou refusée, dans les 48 heures avec le motif de refus et la mention de la date du l'envoi de la lettre recommandée au vendeur. En cas de non observation des dommages-intérêts seraient dûs au porteur sans préjudice de ceux qui seraient dûs au tireur ».

Cette faculté de faire discuter un tiré de temps de vérifier la concordance de la traite avec ses factures et ses réceptions des marchandises et de formuler un refus légitime à l'acceptation le cas échéant (marchandises livrées non conformes par exemple).

Frappe d'une pièce de 5 francs en nickel. — Par une délibération en date du 24 septembre 1930, la Chambre de Commerce de Roubaix émettait le vœu :

« Que les jetons de Chambres de Commerce soient remplacés dans le plus bref délai possible par des pièces divisionnaires de nickel.

Les principaux considérants qui motivaient ce vœu consistaient d'une part dans le désir de faire cesser la situation paradoxale qui existe par suite du maintien en cours des jetons des Chambres de Commerce, cinq ans après la stabilisation du franc; d'autre part, dans les avantages intrinsèques de la monnaie de nickel et l'utilité qu'il y a à constituer un stock de ce métal, indispensable en cas de guerre.

Néanmoins, le Gouvernement n'a pas cru devoir apporter de modifications à la loi militaire du 25 juin 1928 et a décidé, selon la teneur de celle-ci, le remplacement pour type des jetons des Chambres de Commerce par des pièces de 0 fr. 50, de 1 franc et de 2 francs émises par l'Etat.

D'autre part, il est procédé actuellement à la frappe de pièces d'argent de 10 et de 20 francs. Il reste donc une valeur à pourvoir, celle de 5 francs.

Considérant que la frappe d'une pièce de 5 francs, destinée à remplacer les billets de même valeur à retirer de la circulation, comme d'une utilité économique certaine;

Que l'adoption du nickel pour la frappe de ces pièces présenterait l'avantage de constituer un stock important de ce métal, indispensable en cas de guerre, et dont, sauf cela, nous risquerons de manquer à la mobilisation;

Que le nickel présente des qualités intrinsèques qui en font un métal de choix pour la frappe de monnaie de bel aspect, propre et durable;

Que l'adoption d'une dimension moyenne (1 gr. environ) permettrait d'obtenir une pièce maniable commode, facile à distinguer des pièces de valeur voisine et dont la fabrication coûterait très sensiblement moins cher que les pièces d'argent;

La Chambre de Commerce de Roubaix émet le vœu :

« Que lorsqu'ils seront retirés de la circulation, les billets de 5 francs soient remplacés par une pièce de même valeur, en nickel et d'un poids approximatif de 15 grammes. »

XIIIe Congrès de la Natalité. — Invités à désigner un délégué au Congrès de la Natalité, qui se réunira prochainement à Grenoble, la Chambre de Commerce confie le soin de le représenter à M. Achille Glorieux, industriel, à Roubaix, secrétaire du Comité Départemental de la Natalité.

LA SOIRÉE DU CLUB DES ÉTUDIANTS I.T.R.

Les étudiants répètent activement: « Technique aux colonies », la revue qu'ils joueront, mardi soir, dans la salle du Vieil-Abreuvoir et qui transporte, dans une colonie imprécise, le corps professoral de l'I.T.R. Le spectacle offert aux amis du club comportera en outre: « Le Chapeau chinois », un acte spirituel de Franc-Nohain et « Le Professeur », un acte très gai de M. H. Duvernois. La distribution de ces comédies a été confiée à d'excellents artistes des grands théâtres de Paris. Les invités du club voudront bien faire numéroter leur place chez Compleux, 10 bis, rue Nain, à Roubaix. Un vestiaire sera aménagé dans les locaux du Central-Ciné. Lever du rideau: 20 h. 15.

HALLE FLIPO. — Baisse sur beurre, le kilo 18, extra 19,50 et 20,50; Hollande, 9; Gruyère, 15; Chocolat, 10.

A LA SECTION DE J.O.C.F. DE ROUBAIX-CENTRE

La Section de Roubaix-Centre de J.O.C.F. a tenu son assemblée générale jeudi soir à 19 h. M. le Docteur Delgrange fit une très instructive causerie sur l'hygiène. Il en dit d'abord l'importance et les origines et en posa les principes qui sont à la base de l'hygiène, notamment la doctrine microbienne, sans laquelle aucune hygiène ne peut exister. Il fit l'application de ces principes à la tuberculose, indiqua les moyens d'empêcher son germe de pénétrer dans l'organisme et de s'y développer. Une autre application est celle de la théorie pasteurienne. L'hygiène en effet existe depuis Pasteur, c'est lui qui en préconisant l'asepsie fit faire des pas de géant à la chirurgie jusqu'à lui quasi-inexistante. Il appliqua enfin les principes d'hygiène aux accidents du travail, particulièrement au traitement des plaies.

Cette causerie intéressa vivement les jocistes qui en retireront un profit personnel et en feront bénéficier les autres.

La réunion se termina par des chants jocistes.

DRAPS LIT. L. Cuvelle, 73, r. Nain. 1733

LES FUNÉRAILLES DE M. JULES GAILLET

Devant une nombreuse assistance eut lieu, jeudi, à 10 h., en l'église du Sacré-Rédempteur, les funérailles de M. Jules Gaillet, négociant en tissus, décédé subitement dimanche, ainsi que nous l'avons relaté, au cours du match de football Union-Roubaix, à Tourcoing.

La levée du corps fut faite au domicile du défunt, 355, rue de Lannoy, par M. l'abbé Beun, curé de la paroisse. Parmi l'assistance, très nombreuse, on remarquait plusieurs personnalités du monde du négoce. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Delégliseau, Deconsenge, Henneberlé, Coussaert, Joseph Pravel, Maurice Allegaert, amis du défunt. L'absoute fut donnée par M. l'abbé Beun.

A l'issue de la cérémonie, le cortège se reforma et prit la route du cimetière où devant l'assistance entière, M. Henneberlé prit la parole:

« Celui que nous pleurons aujourd'hui, dit-il, fut un parfait exemple de l'homme travailleur, sérieux et d'esprit serviable. Attaché au commerce des tissus dès le début de sa carrière, il sut, à force de travail persévérant et d'honnêteté commerciale, se créer une situation qui lui permit d'occuper dignement une place dans la Cité. Pourtant et ordonné, bon époux et bon père, il appartenait à cette catégorie de citoyens gardiens des bonnes et saines traditions de leur ville natale, en un mot, c'était un Roubaisien dans toute la force du terme. Ceux qui l'ont approché, tant pour leurs relations commerciales que pour celles de pure sympathie, n'oublieront jamais qu'il se louait d'avoir connu Jules Gaillet.

Après lui, M. Georges Van Herzeele, en termes délicats, dit les belles qualités de M. Gaillet.

EN PRÉVISION DU 1er MAI

En prévision des troubles qui pourraient surgir à l'occasion de la fête du Travail, deux pelotons de gardes républicains à cheval sont arrivés à Roubaix, venant de Lérouville.

Ils ont été casernés dans les locaux du Parc municipal des Sports.

La Confirmation

A l'ordre des tournées de confirmation qui seront présidées par Mgr Janssoone, il y a lieu d'ajouter: vendredi 29 mai, à 7 h. 30, Institution Sainte-Agnès.

1er MAI. — Pendant 2 jours encore et pour la toute dernière fois, démonstration de lissirage avec **MÉPHISTO-LESSIVEUR**. Hâtez-vous si vous voulez profiter des prix de réclame : **Salle Maury**, rue du Bleu Mouton, **LILLE : Salle du Gymnase**, 8, rue du Grand-Chemin, **ROUBAIX**. 8834

L'assemblée du Syndicat confédéré des Cheminots

Le Syndicat confédéré des travailleurs des chemins de fer a tenu jeudi à 19 h. une assemblée générale extraordinaire, salle des Orphéonistes. Un ordre du jour a été adopté dont nous extrayons ce qui suit:

Ils constatent, comme l'a fait plus explicitement la Fédération Confédérée, que n'avant aucune responsabilité dans la gestion des réseaux ou le contrôle de cette gestion, les cheminots ne sont point responsables de la situation déficitaire actuelle, dont les causes doivent être recherchées ailleurs que sur le dos du personnel d'exécution.

Ils rappelent que leur travail a toujours été en s'intensifiant et que les transports de toute autre nature dont ils ont assuré l'acheminement se sont accrus, depuis 1913 et 1920, dans des proportions bien supérieures à leurs effectifs, et que leur salaire n'a atteint ni la proportion d'augmentation du matériel, ni celle du coût de la vie, qui s'est élevé de 50 points depuis la dernière augmentation des traitements, laquelle n'a pas porté sur tous les éléments du salaire.

Ils s'élèvent contre la lenteur et la temporisation apportées à donner satisfaction à leurs plus légitimes revendications comme au vote de la proposition de loi des retraites dont on sabote présentement, dans l'ombre, les principales dispositions.

LA CHARITÉ consiste à soulager ceux qui souffrent. Indiquez la **Pommade Florentine** à ceux qui sont atteints d'eczémas, démangeaisons, plaies variqueuses. Franco 8.50 (impôt compris). ROCHER, 32, rue de Grenelle, PARIS. 621181

A l'Amicale des Anciens Elèves de l'école libre Saint-Martin

L'Amicale des Anciens élèves de l'école libre Saint-Martin, a tenu son assemblée générale le lundi 27 avril, au siège, rue du Vieil-Abreuvoir, sous la présidence de M. Andurant, président d'honneur.

Après la lecture du rapport moral et financier, des félicitations furent votées en l'honneur de tous les artisans du dernier concert, dont la recette permettra de venir en aide aux enfants pauvres de la paroisse fréquentant les écoles libres. On procéda ensuite à l'élection des membres du bureau, tous furent réélus.

On décida d'envoyer deux délégués au Congrès d'Hazebrouck.

Le samedi 2 mai, à 10 h., au siège, un café sera offert à tous les membres de l'Amicale, à jour de leurs cotisations.

BOCK MEYERBEER, double extra-fine.

La Congrégation des Franciscaines de Notre-Dame des Anges, à Néchin, va célébrer son tricentenaire

S. Em. le cardinal Liénart, NN. SS. Lecomte, évêque d'Amiens et Rasneur, évêque de Tournai, y assisteront

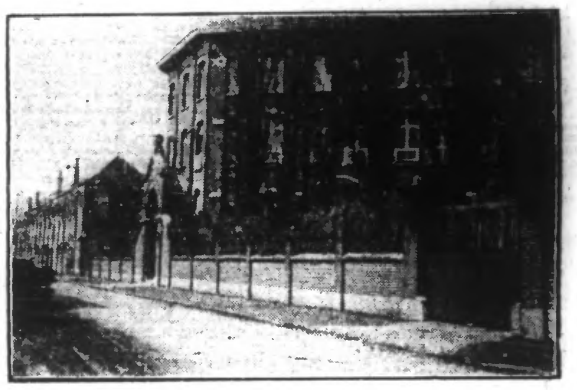

LA FACADE DE L'ÉTABLISSEMENT (Photos J. de Rx.)

Le monastère Notre-Dame des Anges, qui élève près de la gare de Néchin, la masse imposante de ses édifices, va être le théâtre, le samedi 9 mai, d'une cérémonie pleine d'éclat, par laquelle sera célébré le tri-centenaire de la Congrégation des Franciscaines Notre-Dame des Anges.

C'est en l'année 1631, en effet, dans la ville de Tourcoing que fut fondée cette congrégation. Il n'y a que 25 ans, que les religieuses sont venues s'installer dans l'immense couvent de Néchin, où elles s'adonnent avec un dévouement sans limites, à l'éducation des jeunes filles et des petits garçons.

Dans le cadre merveilleux des jardins, se dérouleront en ce samedi 9 mai, des cérémonies inoubliables.

La présence de S. Em. le cardinal Liénart, évêque de Lille, de Mgr Lecomte, évêque d'Amiens, et de Mgr Rasneur, évêque de Tournai, donneront encore à ce jubilé un caractère plus solennel.

Une messe sera célébrée à 10 h. en la magnifique église du Couvent, en présence des personnalités civiles et religieuses, notamment de M. le chanoine Cousin, doyen de Tourcoing; de M. le curé de Néchin, des autorités communales de Néchin, etc... Les élèves, tous les amis et parents des élèves, les anciennes élèves assisteront à cette messe. M. le chanoine E. Masure, directeur du grand séminaire prononcera le sermon de circonstance. La cérémonie religieuse sera réglée par M. le chanoine Michel, maître de cérémonie à la cathédrale de Tournai.

Après la messe, dans une grande salle décorée, les assistants défileront devant S. Em. le cardinal Liénart, et NN. SS. Lecomte et Rasneur.

Dans l'après-midi, sera servi un banquet, en présence des personnalités citées ci-dessus.

Les élèves et les religieuses sont occupées actuellement à confectionner des décors nombreux et splendides qui orneront les murs et les portes.

Le cardinal Liénart arrivera à 10 h. Les cloches de l'église de Néchin, annonceront son passage.

Au cours de la cérémonie il sera distribué des notices rappelant le passé, tant à Tourcoing, qu'à Néchin de la Congrégation des Franciscaines N.-D. des Anges.

Les habitants de Néchin se feront un devoir de pavoiser en cette circonstance unique et solennelle.

Une excursion des Anciens Combattants d'Orient

Le Comité des promenades donne rendez-vous à tous les cyclistes et automobilistes de la société, le dimanche 3 mai, à 7 heures du matin, au Café Pandore, rue Pauvrée. Se munir de son petit déjeuner. Bon Bouvines. Les parents et amis sont cordialement invités. Le groupe sera photographié. Les retardataires sont priés de se rendre directement pour 9 heures au monument aux morts, à Bouvines. A l'issue de l'excursion, tombola.

A L'OCCASION DU 1er MAI, nos bureaux d'annonces seront fermés aujourd'hui vendredi toute la journée.

La fête nationale polonaise

Voici le programme de la fête nationale polonaise qui aura lieu le dimanche 3 mai:

A 12 h.: messe à l'église du Sacré-Cœur; à 13 h.: cortège au monument aux morts, dépôt d'une couronne; à 17 h.: salle des Artisans, 59, rue des Champs: discours, déclamations, représentation, musique, danses; soirée, bal.

LES BONS VINS J. FOURLINNIE, 38, rue de Lannoy, Roubaix (Tél. 29.62) 72833

La fête annuelle du pèlerinage de Lourdes

C'est le dimanche 3 mai qu'aura lieu la fête annuelle du pèlerinage de Lourdes.

Comme de coutume, cette fête aura pour cadre l'église Saint-Martin. Nul doute que, comme chaque année, la foule habituelle de pèlerins n'y assiste.

TONDEUSES GAZON, réparations, **Sandevoir**, 250, rue Lannoy (T. 12.150). 27

La noyée inconnue est identifiée

Nous avons annoncé, jeudi, qu'une femme inconnue avait été retirée noyée du canal de Roubaix, au quai du Sartel. Cette femme fut identifiée hier. Il s'agit d'une ouvrière cannetière, Mme Florine Demeestère, veuve Lockhout, âgée de 34 ans, sans enfant, demeurant rue du Moulin, cour Pennel. Elle avait quitté son domicile, mardi soir. Depuis un certain temps cette malheureuse souffrait de neurasthénie. Elle a été reconnue jeudi matin, à la morgue, par ses deux oncles.

La noyée retirée de la Deûle à Deûlémont est une Roubaisienne

Nous avons signalé dans notre édition du 28 avril dernier qu'une noyée avait été retirée du canal de la Deûle, au lieu dit « Les Ecouses ». Il s'agit de Mme Angèle Jouart, épouse Herman Favorel, 53 ans, sans profession, demeurant à Roubaix, rue de Dampierre, impasse Orange, 4.

Son mari a déclaré qu'elle avait quitté le domicile le 18 avril 1931 et qu'étant atteinte de neurasthénie, il présume qu'un accès de fièvre a été cause de sa mort par suicide ou accident.

TAILLEUR, Pl. Faidherbe, 39, Roubaix. Pardessus et Complets dep. 280 fr. 24318

PROJET DE SUPPRESSION DU CHEMIN RURAL DE « GOUEGUEMETZ ». — Conformément à un arrêté de M. le Préfet du département du Nord, une enquête est ouverte sur le projet de suppression du chemin rural dit de Gouguemetz, mitoyen entre les communes de Roubaix et d'Hem. Le projet ci-dessus avec les pièces à l'appui, est déposé à la Mairie, deuxième étage, porte vitrée, du 1er au 16 mai inclusivement, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 h. à midi et de 16 à 17 h.

ENTRE AUTO ET VELO. — Une collision est survenue à l'angle des rues de Tourcoing et de la Rondelle, entre une auto conduite par M. Boleslaw Wolmenski, 32 ans, domicilié rue Pierre-Legrand, rue Moreau, 56, et un cycliste, M. Georges Moreau, 36, chauffeur d'auto, rue de Philippe-le-Bon. Tout se solde par de légers dégâts matériels.

LES VISITES A L'HOPITAL DE LA FRATERNITE. — Les visites des parents aux malades en traitement à l'Hôpital auront lieu samedi, le 1er mai, de 11 h. à midi.

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE VEHICULES AUTOMOBILES. — Les propriétaires de véhicules automobiles, dont la carte grise a été établie après le 17 avril, sont instamment invités à présenter leur carte à la Mairie, rue du Maréchal-Foch, Guichet 14. Ceci afin de faciliter les opérations de recensement de fin d'année.

UNE FOIRE AUX FLAISIERS AU FONTENOY. — Le Comité officiel des Fêtes du Fontenoy nous prie de rappeler aux forains désireux de se faire réserver une place pour la foire aux Flaisiers les 6, 7 et 8 juin, que ceux-ci peuvent se faire inscrire dès maintenant au siège, 127, rue du Fontenoy.

AU CERCLE MILITAIRE. — Le secrétaire général du Cercle Militaire rappelle à ses camarades de l'Infanterie, l'exercice pratique sur le terrain, du 3 mai, à Roncq. Rendez-vous à 9 h. 30, église de Roncq. L'exercice sera dirigé par le colonel Leclère et le capitaine Bigeon.

L'agrandissement du cimetière de Roubaix

Le « quartier des veuves » va disparaître sous la pioche des démolisseurs

UN COIN DU « QUARTIER DES VEUVES » DÉJÀ TAISSÉ A L'ABANDON

Le pittoresque « quartier des veuves » niché en contre-bas du quai de Rouen, ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Condamnées à disparaître pour faire place aux nouveaux « carrés » du cimetière, les maisons qui le composaient sont appelées à devenir la proie des démolisseurs.

Depuis plusieurs mois déjà, elles ont été abandonnées par leurs locataires et, pour cet été probablement, elles seront rasées.

Déjà, un mur a été bâti entre la rue Ampère et la rue Marc Sangnier et un large et profond fossé qui sépare ce quartier du canal, déjà une partie a été comblée.